



# Introduction au Projet de révision du périmètre comptable et à la consolidation

---

**Groupe de travail sur le Projet de  
révision du périmètre comptable  
Ministère de l'Éducation**

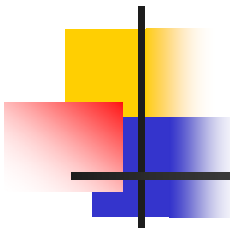


# Projet de révision du périmètre comptable

---

- Désigne une initiative pluriministérielle visant à consolider les renseignements financiers du secteur public dans les comptes des provinces.
- Parties concernées
  - Ministère de l'Éducation – Conseils scolaires
  - Ministère de la Santé – Hôpitaux
  - Ministères de la Formation et des Collèges et Universités – Collèges
  - Ministère des Finances – Coordination et diffusion d'ensemble des comptes publics de la province.

# Pourquoi la province procède-t-elle à la consolidation des conseils scolaires et d'autres secteurs?



---

- La province adhère aux PCGR du CCSP
- Norme révisée du CCSP (PS 1300) – Les organisations contrôlées par la province sont comprises dans ses états financiers consolidés
- Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGGO) – Conseils scolaires, collèges et hôpitaux désignés
- Consolidation sous une seule ligne – Débute
  - Comptes publics de la province pour 2005-2006 (31 mars 2006)
  - Budget de la province pour 2007-2008



# Qu'est-ce que la consolidation sous une seule ligne?

---

- Méthode modifiée de la mise en équivalence des investissements au sein des organisations gouvernementales
- Recettes/dépenses nettes affichées sur une ligne dans l'état des résultats de la province
- Actif/passif nets affichés sur une ligne dans l'état de la situation financière de la province (comprend les immobilisations corporelles)
- Des renseignements sous forme de notes sont exigés concernant les engagements, le passif éventuel et les garanties d'emprunt



## Quelle sera l'incidence de la consolidation de la province sur les conseils scolaires?

---

- Plus de rapports, en raison des différentes fins d'exercice.
- Besoin d'évaluer les immobilisations – Biens fonciers et immobiliers à inscrire dans les états financiers provinciaux.



# Fins d'exercice différentes

---

- La date de fin d'exercice de la province est le 31 mars
- Nécessite le bilan financier (exploitation et capitaux propres) pour la période de 12 mois allant d'avril à mars
- La date de fin d'exercice des conseils scolaires est le 31 août
- Il y a une « période tampon » de 7 mois entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars



# Révision externe – exigée par le Bureau du vérificateur général

---

- « Rapport sur les procédures déterminées » pour la période de 5 mois (du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2005)
- « Rapport sur les procédures déterminées » pour le premier rapport visant la période tampon de 7 mois (31 mars 2006)
- Révisions par les vérificateurs externes des conseils scolaires

En cours : Rapport de déclaration de la direction

# Établir une valeur comptable pour les biens fonciers et immobiliers des conseils scolaires



---





# Contexte

---

- Les conseils scolaires de district (CSD) utilisent le CCSP en tant que norme comptable pour les gouvernements locaux
- Ne PAS capitaliser l'actif; il faut plutôt les passer en charges dans l'année d'acquisition
- Les éléments d'actif principaux sont les biens fonciers et immobiliers
- Environ 5 600 biens ou plus
- Les données historiques ne sont pas disponibles en raison du nombre important de restructurations en cours au sein du système



# Manuel du CCSP - SP 3150.48

---

- « Lorsqu'un gouvernement ne possède pas de dossiers sur la comptabilité au coût d'origine pour ses immobilisations corporelles, il doit utiliser **d'autres méthodes pour évaluer le coût et l'amortissement cumulé des éléments d'actif...** Le gouvernement doit appliquer une méthode constante pour évaluer les immobilisations corporelles..., sauf dans les cas où on peut prouver qu'une méthode différente entraînerait une évaluation plus précise du coût pour un type particulier d'immobilisation corporelle. »



# Disponibilité des renseignements

---

- 1980-1997 – Certains coûts d'origine basés sur les « approbations des subventions d'investissement directes »
- 1998-2005 – Les CSD sont en mesure de fournir des données sur les coûts d'origine
- SIIS – Système d'inventaire des installations – bon inventaire des écoles ouvertes et de la taille des édifices
- RECAPP – description détaillée et état des écoles ouvertes
- Coût de repère de 1998 en matière de construction



# Objectif

---

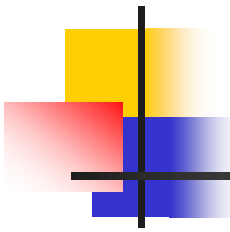
- Méthode d'évaluation des biens fonciers et immobiliers des CSD
- Les données de l'évaluation pourront être mises à jour et conservées
- Respecter les recommandations du Manuel du CCSP
- Acceptable d'après le Bureau du vérificateur général de l'Ontario
- Peut être mise en œuvre au cours du calendrier de 2005-2006
- Rentable tout en respectant les exigences en matière de précision et d'importance relative.



# Méthode d'évaluation

---

- Utiliser le « Calculateur de la valeur comptable » pour évaluer les valeurs comptables et la durée de vie restante.
- Conçu par le ministère fédéral des Travaux publics pour évaluer l'actif du gouvernement fédéral en 2001.
- Utilisé par le gouvernement de l'Ontario pour l'évaluation de l'actif.



# Calculateur de la valeur comptable (CVC)

---

- Utilise des indices de coût et des taux d'amélioration estimatifs pour établir des valeurs comptables estimatives et la durée de vie restante, en se fondant sur des données de base.



# Données de base

---

- Données de base :
  - Date d'acquisition – historique ou estimative
  - Coût – coût historique ou coût estimatif, à une date qui se rattache au « coût d'origine réputé »
  - État du bien



# Date d'acquisition et état

---

- Date historique, le cas échéant, ou
  - Date de la construction initiale d'après le SIIS, ou
  - Moyenne pondérée de la date de construction, s'il y a eu des ajouts importants
  - Autres dates estimatives, au besoin
- État du bien : Utiliser les données du RECAPP pour les écoles. On devra procéder à l'évaluation de l'état des autres bâtiments.





# Coût estimatif

---

- Coût d'origine, le cas échéant
  - Renseignements des CSD après 1998
  - Approbations des plans de subvention d'investissement directe (1980 – 1997)
  - Autres renseignements, le cas échéant



# Coût estimatif (suite)

---

- Si on ne peut fournir le coût d'origine :
  - Avant 1965 –
    - Biens fonciers évalués d'après une valeur nominale
    - Bâtiments scolaires ou bâtiments se rattachant à l'enseignement évalués d'après le coût de repère de 1998 sur la construction des écoles.
    - Autres bâtiments – Coût estimatif d'un évaluateur
  - De 1965 à aujourd'hui – Coût estimatif des biens fonciers et immobiliers établis par un évaluateur



# Coûts de repère en matière de construction

---

- Par un groupe d'experts sur les installations scolaires – 1997
- Coûts estimatifs de construction par pied carré pour les écoles élémentaires et secondaires
- Basés sur les « critères d'établissement des coûts » – 1997.



# Évaluation de la méthode

---

- Conforme aux recommandations du CCSP de l'ICCA
- Les résultats sur les valeurs individuelles des biens pourront être mis à jour et conservés avec les renseignements actuels
- Les CSD peuvent utiliser les renseignements
- Peut être mise en œuvre au cours du calendrier fixé
- Rentable



# Résumé

<b>Date d'origine</b>	<b>Biens fonciers</b>	<b>Bâtiments scolaire</b>	<b>Autres bâtiments</b>
<b>Avant 1965</b>	Coût historique ou valeur nominale	Coût historique ou coût de repère en matière de construction	Coût historique ou coût estimatif fixé par l'évaluateur
<b>De 1965 à aujourd'hui</b>	Coût historique ou coût estimatif fixé par l'évaluateur	Coût historique ou coût estimatif fixé par l'évaluateur	Coût historique ou coût estimatif fixé par l'évaluateur

# Calculateur de la valeur comptable



---



# Quelle est sa fonction?

---

- Évalue :
  - La valeur comptable brute
  - La valeur comptable nette
  - L'amortissement cumulé
  - La durée de vie restante



# BIENS FONCIERS

---

- Coût historique ou valeur nominale
  - Pas de changement – aucun amortissement
- Coût estimatif
  - Ajustement d'après la date d'acquisition





# BIENS IMMOBILIERS

---

- Utilise le coût initial d'origine
  - D'après l'état du bâtiment – Fixe un taux d'investissement estimatif pour l'amélioration du bâtiment
  - Calcule
    - Une estimation de la valeur comptable brute, de la valeur comptable nette, de l'amortissement cumulé et de la durée de vie restante
- Aucun coût historique?
  - Ajuste le coût estimatif d'après la date d'acquisition



# Coût estimatif?

---

- Bâtiments – De 1965 à aujourd’hui
  - Les évaluateurs fixent le coût estimatif d’après la valeur en 2004
  
- Bâtiment – avant 1965
  - Coût de repère de 1998 en matière de construction



# Autres renseignements - site Web de PTRF

---

- [Http://tpfr.edu.gov.on.ca](http://tpfr.edu.gov.on.ca)
- Nom d'utilisateur : edu
- Mot de passe : EDUgeneral9
- Cliquer sur « Projet sur le périmètre comptable »